



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E82856

VALABLE JUSQU'AU 26/06/2027

ÉDITÉ LE

07/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2001B40087

Siret : 438 786 824 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4300717 4

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 0310004649

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 0310004649

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SARL MONNIER

LA CORNELLA
01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

Téléphone : 04 74 38 57 38

Portable : 06 80 06 25 96

Fax :

Site Internet : <http://www.monniersarl.com>

E-mail : secretariat.monnier@orange.fr

Responsabilité légale :

MONNIER ETIENNE GÉRANT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	13/06/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	13/06/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	24/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.